



HONORAIRES VENTES

REMUNERATION (TVA comprise au taux légal en vigueur)
Pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAL D'HABITATION ET PROFESSIONNEL	LOCAL COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAINS A BATIR	CESSIONS DE BAIL
Jusqu'à 25 000 €	20 % TTC mini 4 000 € TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 25 001 à 50 000 €	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 50 001 à 75 000 €	9 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 75 001 € à 100 000 €	8 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 100 001 à 300 000 €	7 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 300 001 à 500 000 €	6 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
Au-delà de 500 000 €	5 % TTC	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différée entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre.

CHARGE DE LA REMUNERATION INCLUSE DANS LE PRIX

(soit à la charge de l'acquéreur, soit à la charge du vendeur en fonction du mandat choisi)
Dans le cadre d'une transaction par INTER-AGENCE, le pourcentage des honoraires appliqué sera celui de l'agence qui détient le mandat



HONORAIRES LOCATION

Location d'habitation : pour les baux d'habitation ou mixtes ou meublés régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

PRESTATIONS

HONORAIRES LOCATAIRE

HONORAIRES BAILLEUR

Honoraires d'état des lieux

3 €/m2 de surface habitable

3 €/m² de surface habitable

Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail.....

8 €/m2 de surface habitable dans la limite d'un mois de loyer HC

8€/m² de surface habitable dans la limite d'un mois de loyer HC

Honoraires d'entremise et de négociation.....

1 mois de loyer HC diminué des honoraires précités

Lorsque a location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Les honoraires s'entendent TTC au taux actuel de la TVA de 20 %.

Location commerciale

Location professionnelle:

Modification du bail :

15% TTC du loyer annuel à la charge du preneur

15% TTC du loyer annuel à la charge du preneur

150 € TTC à la charge du demandeur

Dans le cadre d'une location par inter agence, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence qui détient le mandat.

Carte Professionnelle n° 3002 2018 000 031 677 délivrée le 10 mai 2021 par la CCI du Gard



HONORAIRES GESTION

PRESTATIONS	HONORAIRES
<p>GERANCE LOCATIVE (hors assurance GLI) Locaux d'habitation</p> <p>Locaux commerciaux et immeubles</p> <p>Assurance en garantie des loyers impayés et détériorations immobilières</p>	<p>Gestion simple : 3,5% HT + TVA au taux légal en vigueur soit 4,20% TTC</p> <p>Gestion complète : 6,5% HT + TVA au taux légal en vigueur soit 7,80% TTC</p> <p>Devis sur demande</p> <p>2,5 % TTC du loyer charges comprises</p>